

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2019 – 19H00
Complexe J. Vinay – salle ouest – Ste Foy l'Argentière

Membres présents : Michel BONNIER (Aveize), Catherine LOTTE, Michel VENET (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Alain VIRICEL (suppléant - Chatelus), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Jean Claude PICARD (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Marcel BERNE (Grézieu le Marché), Nicolas MURE, Gilles CHAVEROT (Haute Rivoire), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Fabrice BOUCHUT, Jean Michel CALVI (Larajasse), Bruno GOUJET (Longessaigne), François DUMONT (Maringes), Philippe GARNIER (Meys), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Bernard CHAVEROT, Michel GOUGET (arrivé à 20h30) (Montrottier), Jean Marc GOUTAGNY (Pomeys), Daniel FOL (St Clément les Places), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Christian RIVOIRE (St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE, Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Nathalie FAYET, Michel BONNARD, Monique CHARDON (St Martin en Haut), Jérôme BANINO, Agnès GRANGE (St Symphorien sur Coise), Michel GUILLARME, Gérard VULPAS (Ste Foy l'Argentière), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Jean-Jacques VRAY (Viricelles), Hervé MICHEL (Virigneux)

Membres excusés : Marc BENES (Chatelus), Isabelle GOUBIER (Les Halles), Guy SAULNIER (Souzy), Bruno THIOLLIER, Sylvie THOUVENIN (pouvoir donné à J. BANINIO - St Symphorien sur Coise)

Membres absents : Pascal FICHET (Brullioles), Bernard CHAZELLES (Villechenève)

GESTION DECHETS

Renouvellement des marchés concernant le tri

Le conseil communautaire,

- Vu les contrats pour le tri et le traitement de la collecte sélective, pour la collecte et le traitement du verre et papier arrivant à échéance au 31 décembre 2019,
- Vu la consultation lancée pour 4 ans avec une enveloppe estimative de 1.260.000 € HT (appel d'offre ouvert),
- Considérant les critères de sélection des offres appliqués,
- Vu l'analyse des candidatures et du jugement des offres par la commission d'appel d'offres,
- Vu la proposition de cette dernière,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la décision de la CAO de retenir pour les 3 lots suivants :

- Collecte sélective : entreprise Paprec à Chassieu - 157.872,80 € HT par an, soit 631.491,20 € HT pour les quatre années
- Verres : entreprise Guérin Logistique - 57.277 € HT par an soit 229.108 € HT pour les quatre années
- Papiers : entreprise Véolia – ONYX ARA - 55.018,20 € HT / an soit 220.072,80 € HT pour les quatre années,

DIT que le montant global pour les 4 années s'élève à 1.080.672 € HT, inférieur à l'estimation,

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés.

Fixation du montant de la redevance ordures ménagères pour 2020

Le conseil communautaire,

- Considérant que le montant de la redevance OM 2020 doit être approuvé avant le le 31 décembre 2019
- Considérant les premiers éléments de prospectives pour 2020, l'harmonisation des modes de fonctionnement de la collecte (remplacement des ripeurs communaux par des ripeurs communautaires), le renouvellement des colonnes de tri, le remplacement de véhicules,
- Considérant que le budget annexe afférent à ce service doit être équilibré,
- Vu la proposition d'augmentation de la redevance 2020 passant ainsi de 62 € à 66 €,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le montant de redevance 2020 fixé à 66 €.

Modification du calcul pour certaines parts au 1^{er} janvier 2020

Le conseil communautaire,

- Vu la proposition d'adapter le nombre de parts pour les gîtes (dont gîtes à la ferme), chambres d'hôtes, hôtels, chambres chez l'habitant, centres d'accueil ou assimilés selon la capacité d'hébergement comme suit :

-5	:	1 part
6 à 10	:	2 parts
11 à 15	:	3 parts
16 à 20	:	4 parts
21 à 50	:	6 parts
51 à 70	:	8 parts
71 t plus	:	12 parts
- Vu la proposition d'amender le règlement en vue de préciser les modalités d'application du *pro rata temporis* pour les personnes qui arrivent ou quittent un logement en cours d'année,
- Vu la proposition de calculer le montant de la redevance au prorata des jours d'occupation du lieu d'habitation sur une durée d'un an et sur présentation d'un justificatif (état de sortie des lieux, bail, acte de vente...).

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le nombre de parts à appliquer aux structures d'accueil comme indiqué ci-dessus,

APPROUVE l'application du calcul de la redevance au prorata des jours d'occupation du lieu d'habitation sur une durée d'un an, au vu d'un justificatif fourni (état de sortie des lieux, bail, acte de vente...).

Modification tarifs déchèteries

Le conseil communautaire,

- Vu la proposition d'augmenter les tarifs pour les apports en déchèterie par les professionnels de 10% selon détails ci-après :

Types de déchets	Coût unitaire 2019	Proposition coût 2020	Quantité maxi par jour
Huile vidange, piles, textiles, verre, journaux	gratuit	gratuit	25 L (huile)
Ferraille	1m ³ gratuit /semaine puis 10 €/m ³	1m ³ gratuit /semaine puis 11 €/m ³	4 m ³
Cartons	gratuit	gratuit	4 m ³
Déchets verts	Si broyé = 10 €/ m ³	Si broyé = 11 €/ m ³	Pas de maxi
	Si non broyé = 20 €/m ³	Si non broyé = 22 €/m ³	
gravats	15 €/m ³	17€/m ³	1 m ³
Tout-venant	26 €/m ³	27€/m ³	4 m ³
Déchets Diffus Spéciaux	1,5 € l'unité	2 € l'unité	1 m ³
Bois en mélange	10 €/m ³	11 €/m ³	1 m ³
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Ecran : 17 € Unité centrale/serveur : 6 € Petit appareil : 8 € Froid : 40 € Hors froid : 43 € Photocopieur/traceur : 54 €	Ecran : 18 € Unité centrale/serveur : 7 € Petit appareil : 9 € Froid : 41 € Hors froid : 44 € Photocopieur/traceur : 55 €	3 appareils par dépôt
Déchets d'Équipement et d'Ameublement	Gratuit-sur présentation carte Eco Mobilier	Gratuit-sur présentation carte Eco Mobilier	4 m ³

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la grille tarifaire ci-après, applicable à compter du 1^{er} janvier 2020, pour les apports en déchèterie par les professionnels

Types de déchets	Proposition coût 2020	Quantité maxi par jour
Huile vidange, piles, textiles, verre, journaux	gratuit	25 L (huile)
Ferraille	1m ³ gratuit /semaine puis 11 €/m ³	4 m ³
Cartons	gratuit	4 m ³
Déchets verts	Si broyé = 11 €/ m ³	Pas de maxi
	Si non broyé = 22 €/m ³	
gravats	17€/m ³	1 m ³
Tout-venant	27€/m ³	4 m ³
Déchets Diffus Spéciaux	2 € l'unité	1 m ³
Bois en mélange	11 €/m ³	1 m ³
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Ecran : 18 € Unité centrale/serveur : 7 € Petit appareil : 9 € Froid : 41 € Hors froid : 44 € Photocopieur/traceur : 55 €	3 appareils par dépôt
Déchets d'Équipement et d'Ameublement	Gratuit-sur présentation carte Eco Mobilier	4 m ³

Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'entente 2018 passée avec la CCFE, au titre de la régularisation des participations pour la collecte, le traitement et la déchèterie

Le conseil communautaire,

- Vu la convention d'entente en date du 30 janvier 2018 avec la CC de Forez Est pour la collecte, le traitement des déchets et l'accès à la déchèterie de Chazelles s/Lyon,
- Considérant que, dans ce cadre, une participation prévisionnelle avait été établie pour les deux parties et qu'il convient de les régulariser au vu des dépenses et recettes connues au titre de la gestion 2018,
- Vu le projet d'avenant n° 2 proposé pour tenir compte de la régularisation des participations croisées à intervenir,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'avenant n° 2 à signer avec la Communauté de communes de Forez Est concernant la régularisation des participations pour la collecte, le traitement des déchets et l'accès à la déchèterie de Chazelles s/Lyon, comme suit :

	Coût définitif	Trop versé	A verser
Pour la CCFE			
Collecte des sacs jaunes	26.649,00 €	1.858,00 €	
Traitement sacs noirs, tri sélectif	206.458,84 €		21.610,84 €
Traitement déchèterie	107.062,37 €	6.955,63 €	
TOTAL		8813,63 €	21.610,84 €
soit			12.797,21 €

	Coût définitif	Trop versé	A verser
Pour la CCMDL			
Collecte sacs noirs	80.872,76 €	2.127,24 €	
Fonctionnement déchèterie	72.143,20 €		8.143,20 €
soit			6.015,96 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 2.

Accès des habitants de Brussieu à la déchèterie située à Courzieu - projet de convention avec la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle (CCPA)

Le conseil communautaire,

- Vu la demande de la municipalité de Brussieu sollicitant la possibilité, pour ses habitants, de pouvoir accéder à la déchèterie plus proche située à Courzieu et gérée par la CCPA,
- Vu le projet de convention à intervenir avec la CCPA précisant les conditions d'accès à cette déchèterie pour les habitants de Brussieu et notamment le coût prévisionnel à charge de la CCMDL prenant en compte le nombre de passages effectifs des habitants de la commune comptabilisé par un système de badge, soit un montant forfaitaire de 34.133 € pour l'exercice 2020.

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention à passer avec la CCPA pour permettre un accès à la déchèterie située sur la Courzieu aux habitants de Brussieu,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer.

BATIMENTS

Entretien des locaux – attribution des marchés

Le conseil communautaire,

- Considérant que les contrats d'entretien des locaux des bâtiments de la Communauté de communes arrivent à échéance au 31 décembre 2019,
- Vu la consultation lancée par voie d'appel d'offres ouvert pour les sites AGORA, MSAP St Laurent de Cht, ALSH, Maison de l'économie, gymnases,
- Considérant les critères de sélection des offres appliqués,
- Vu l'analyse des candidatures et du jugement des offres par la commission d'appel d'offres,
- Vu la proposition de cette dernière

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le choix de la CAO de retenir pour les 4 lots suivants :

- Nettoyage des locaux : entreprise Maison Haute - 196.712,38 € HT.
- Nettoyage des locaux- 2 gymnases : entreprise Forez nettoyage - 43.767 € HT
- Nettoyage des vitres – secteur sud : entreprise DHN - 17.290,50 € HT
- Nettoyage des vitres – secteur sud : entreprise DHN - 8.784 € HT

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés.

Construction de la résidence d'entreprises Les Roches – Avenants aux marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre

Le conseil communautaire,

- Vu les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux signés dans le cadre de la construction de la résidence d'entreprises Les Roches,
- Vu les avenants n^{os} 1 en plus et moins-value signés conformément à la délibération du 23 juillet 2019 concernant 7 lots pour un montant en plus-value de 34.232,17 € HT
- Considérant l'obligation pour l'entreprise Serraille (lot 4 – couverture) de trouver une solution d'accroche de la toiture homologuée par la DTU suivant demande du contrôleur technique,
- Vu la nouvelle solution de l'entreprise Serraille engendrant une plus-value de 17.000 € HT et l'impact sur le lot maçonnerie (entreprise Rousset) à hauteur de 4.900 € HT,
- Vu la demande de révision des honoraires du maître d'œuvre (AAMCO) sollicitant une augmentation de 105.160 € à 138.954 €,
- Vu la négociation entre le maître d'œuvre et la collectivité et l'accord pour arrêter le montant des honoraires à 128.000 € HT, soit un avenant en plus-value de 22.840 €,

A l'unanimité des membres présents, moins une abstention,

APPROUVE les avenants en plus-value à passer avec

- la société Rousset (lot 1 – gros œuvre) pour un montant de 9.400 € HT
- la société Serraille (lot 4 – couverture – vêtiture zinc) pour un montant de 17.000 € HT
- la société AAMCO (maîtrise d'œuvre) pour un montant de 22.840 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer les dits avenants.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Programme européen Leader – animation et sensibilisation sur les thématiques des énergies renouvelables et de la transition énergétique 2019

Le conseil communautaire,

- Vu le programme Leader dont pourrait bénéficier la CCMDL pour les actions d'animation et de sensibilisation à la transition énergétique et aux énergies renouvelables menées en 2019, notamment lors des 10 ans du Parc Eco-Habitat. [Fiche-action n°5 du programme Leader des Monts du Lyonnais].

- Vu le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant (TTC)	Financier	Montant
<i>Animations de fin mai à décembre 2019</i>			
Ateliers sur le solaire (photovoltaïque et thermique) - Ateliers verts du solaire	2 120,00 €	Europe LEADER	9 161,46 €
Ateliers « Isolation biosourcée » et « La main à la terre » - Oïkos	1 200,00 €		
Valorisation sur le site Internet (photographe)	270,00 €		
<i>10 ans du Parc Eco-Habitat le 05/10/2019</i>			
Cartons d'invitations, flyers, roll'up	960,20 €		
Atelier énergie solaire - Ateliers verts du solaire	280,00 €	Autofinancement CCMDL	2 290,36 €
Atelier « Présentation et mise en œuvre de systèmes d'isolation biosourcée » - Oïkos	900,00 €		
Atelier « Peinture naturelle » - Oïkos	300,00 €		
Soirée projection débat autour des films « Après-Demain » et « Tante Hilda » - Foyer Cinéma SSSC	750,00 €		
Réception buffet évènement	4 671,62 €		
TOTAL	11 451,82 €	TOTAL	11 451,82 €

- Vu la proposition de solliciter une subvention Leader comme susmentionnée,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la proposition de solliciter une subvention Leader de 9.161,46 € dans le cadre du financement des actions d'animation et de sensibilisation à la transition énergétique et aux énergies renouvelables,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier Leader et à signer tous documents afférents.

HABITAT

2nd arrêt du projet de PLH des Monts du Lyonnais

Le conseil communautaire,

- Vu la réunion du conseil communautaire du 23 juillet 2019 qui a procédé au 1^{er} arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) des Monts du Lyonnais,
- Vu l'avis des 32 communes sollicité, toutes favorables au projet,
- Considérant les remarques de 3 communes sur 27 qui se sont prononcés, portant sur :
 - o la programmation de logements (Haute Rivoire et Ste Catherine)
 - o l'intérêt à ce que « les actions soient éligibles à tous afin d'élargir le nombre de bénéficiaires potentiels (Meys)
- Vu la proposition étudiée avec le bureau MERC/AT :
 - o d'accepter les demandes de reprise de la programmation de logements ; au total, le nombre de logements sur les 6 ans à venir augmenterait de 25 par rapport au 1^{er} projet de PLH (+4 logements par an) ; pas de répercussion sur les logements sociaux.
 - o d'apporter des explications sur le cadre des aides octroyées par l'Etat par l'intermédiaire de l'ANAH (éligibilité des personnes selon leurs ressources) avec une possibilité d'élargissement des bénéficiaires si telle est la volonté de la CCMDL pour ses éventuelles subventions dans le cadre d'un futur dispositif d'amélioration de l'habitat (PIG ou OPAH)

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la proposition de modification du PLH des Monts du Lyonnais, avec prise en compte des points précités,

AUTORISE Monsieur le Président à transmettre ce nouveau projet de PLH des Monts du Lyonnais à Monsieur le Préfet.

AGRICULTURE

Lutte contre la grêle – demande de participation de la Chambre d'Agriculture

Le conseil communautaire,

- Vu le dispositif de lutte contre la grêle, actif depuis le 1^{er} mai 2019,
- Vu la demande de la Chambre d'agriculture du Rhône sollicitant un engagement financier pour poursuivre ce projet à hauteur de 0,80 € par habitant soit 28.074,40 € pour la CCMDL,
- Vu la proposition du bureau d'abonder à hauteur de son engagement initial soit 15.000 €, avec un reste à charge de 13.074,40 € qui pourrait être pris par les communes en fonction de leur nombre d'habitants, soit une contribution de 0,37 €/habitant
- Considérant que cette participation des communes pourrait faire l'objet d'une convention entre ces dernières et la CCMDL qui serait un intermédiaire pour le reversement de leurs participations à l'association paragrêle,

A l'unanimité des membres présents, moins deux voix contre,

APPROUVE la participation de la CCMDL au dispositif contre la grêle pour un montant de 15.000 € pour l'exercice 2020,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Président pour que les communes prennent en charge une partie de la demande de la Chambre d'agriculture soit une contribution de 0,37 €/habitant,

APPROUVE la mise en place d'une convention entre les communes et la CCMDL pour que cette dernière encaisse les contributions communales et les reverse à l'association paragrêle,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette action

Projet irrigation - étude géotechnique – demande de subvention

Le conseil communautaire,

- Considérant que le territoire des Monts du Lyonnais connaît des aléas climatiques de plus en plus intenses et des périodes de sécheresse plus fréquentes et longues,
- Vu le projet d'irrigation collective porté par 7 exploitations sur les communes de St Laurent de Chamousset/Haute-Rivoire /St Clément les Places/Les Halles,
- Considérant que ce projet consiste en la création d'une ou plusieurs retenues collinaires permettant de mettre en œuvre une irrigation optimisée et raisonnée,
- Vu la proposition d'une étude géotechnique pour analyser en détail la faisabilité des projets et pour dimensionner les retenues sachant que plusieurs sites ont été identifiés et deux sont sélectionnés pour cette étude,
- Vu la proposition d'une maîtrise d'ouvrage communautaire pour cette étude,
- Considérant que des subventions du Département et de Leader/Feader peuvent être sollicitées suivant plan de financement ci-après :

DÉPENSES		RECETTES	
Objet	Montant ttc	Financeurs	Montant
Etude retenues collinaires	54 502.80 €	FEADER	28 602,24 €
		Département	21 000,00 €
		Autofinancement.	4 900,56 €
Total	54 502.80 €	Total	54 502,80 €

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'étude géotechnique sous maîtrise d'ouvrage de la CCMDL en vue de la création de retenues collinaires,

APPROUVE les demandes de subventions à solliciter auprès du Département (21.000 €) et de l'Europe – programme Leader/Feader (28.602,24 €),

AUTORISE Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subventions et à signer tous documents s'y rapportant.

JEUNESSE

Bourse initiatives jeunes

Le conseil communautaire,

- Vu le dispositif « Bourse initiative jeunes » pour lequel la CAF du Rhône a alloué à la CCMDL 10.000 € pour l'année 2019,
- Considérant que cette bourse vise à soutenir les projets portés par les jeunes du territoire et validés par un jury,
- Vu les différents projets soumis au jury pour lesquels ce dernier a rendu un avis favorable pour les financer à hauteur d'une enveloppe totale de 3.000 €,
- Vu la proposition de report au printemps prochain de l'octroi des 7.000 € restants dans le cadre d'un nouvel appel à candidatures,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les projets indiqués ci-après dans le cadre de la Bourse initiatives jeunes

Projets	Nombre de jeunes concerné et communes	Subvention demandée	Subvention allouée	Association support
Music Terr'ado Composition, interprétation et enregistrement de 5 chansons 2000 CD diffusés gratuitement aux associations et structures du territoire	4 jeunes 12/13 ans Haute-Rivoire	2 900 €	1 659€	Shockwave crew
Chantier international à Veynes (05400) Rénovation d'un bâtiment et mise en valeur de l'environnement	12 jeunes 15 ans Chevrières	3 333.60€	1 000€	AFR Chevrières
C-ISME Création de vidéos disponibles sur les réseaux sociaux pour sensibiliser, dialoguer, proposer un soutien aux jeunes. Sujets traités : discriminations, transphobie, homophobie, sexisme, racisme...)	7 jeunes 17 ans St Martin en Haut, Brullioles, Courzieu Messimy	340.76€	341€	MJC St Martin en Haut

AUTORISE Monsieur à procéder à l'octroi de la Bourse initiative jeunes comme sus indiqué.

SOCIAL / ENFANCE

ETAIS – mise en place d'un Répar'café – demande de subvention en cofinancement Leader

Le conseil communautaire,

- Vu la demande de l'ETAIS concernant l'obtention d'un cofinancement à une subvention Leader pour le développement d'un Répar'café,

- Considérant l'octroi d'une subvention de 10.000 € pour l'exercice 2019 au profit de l'ETAIS dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens conformément à la délibération du 24 juillet 2018,
- Vu la proposition d'affecter une partie de cette subvention soit 1.242,91 € au projet de Repar'café ce qui permetta à l'ETAIS de solliciter 4.971 € de subventions européennes Leader,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la proposition de réaffecter une partie de la subvention annuelle de 10.000 € au projet Repar'café porté par l'ETAIS afin de permettre à cette dernière de solliciter une subvention Leader (4.971 €),

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents.

Modification des tarifs crèches par la CAF, applicables à la crèche de Chevrières

Le conseil communautaire,

- Considérant que le Conseil d'Administration de la CAF a délibéré favorablement pour une augmentation du barème des participations familiales pour les crèches et accueils collectifs, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Taux ⁽¹⁾ de participation familiale par heure facturée
en accueil collectif et micro crèche
(pour les nouveaux contrats à compter du 1^{er} septembre 2019)

Nombre d'enfants	du 1/01/2019 au 31/08/2019	du 1/09/2019 au 31/12/2019	du 1/01/2020 au 31/12/2020	du 1/01/2021 au 31/12/2021	du 1/01/2022 au 31/12/2022
1 enfant	0,0600%	0,0605%	0,0610%	0,0615%	0,0619%
2 enfants	0,0500%	0,0504%	0,0508%	0,0512%	0,0516%
3 enfants	0,0400%	0,0403%	0,0406%	0,0410%	0,0413%
4 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
5 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
6 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
7 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
8 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
9 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
10 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%

⁽¹⁾ Ce taux s'applique aux revenus du foyer et non pas au coût réel pour la structure

- Considérant que ce barème impacte les tarifs appliqués par la crèche Les Gargalous située à Chevrières,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le barème ci-dessus applicable à la crèche Les Gargalous

ASSAINISSEMENT

Approbation de la convention de mise à disposition de service avec les communes

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du 24 septembre 2019 approuvant les principes et les modalités du transfert de la compétence assainissement,
- Considérant que parmi les modalités, les communes qui le souhaitent peuvent maintenir les modes de gestion actuels c'est-à-dire à assurer l'exploitation des ouvrages,
- Vu le projet de convention de mise à disposition de service entre la commune et la CCMDL,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de service entre commune et CCMDL pour les communes qui souhaitent poursuivre l'exploitation des ouvrages d'épuration,

DIT que les communes concernées sont Chambost-Longessaigne, Châtelus, Chevières, Grammond, Haute-Rivoire, Les Halles, Longessaigne, Maringes, Montromant, St Clément les Places, Ste Catherine, Virigneux

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir.

Fixation du montant de la redevance assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du 24 septembre 2019 approuvant l'harmonisation du tarif de la redevance assainissement sur 5 ans compte tenu des différences importantes entre les communes et afin que l'augmentation soit progressive pour les usagers,
- Vu la proposition de redevance 2020 calculée avec une part fixe et une part variable fonction des m3 consommés, différente pour chaque commune et dont tableau a été remis à chaque conseiller communautaire,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le montant de redevance assainissement collectif 2020 pour chaque commune, suivant tableau annexé,

DIT que cette redevance fera l'objet d'une facturation deux fois par an par le fournisseur d'eau des raccordés à l'assainissement collectif et sera reversée à la CCMDL deux fois par an,

DIT qu'un taux de TVA de 10 % s'applique.

Fixation de la durée d'amortissement

Le conseil communautaire,

- Considérant que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement de 22 communes, il est nécessaire de préciser les durées d'amortissement des biens qui seront financés par la CCMDL,
- Vu la proposition de poursuivre l'amortissement des biens et des subventions selon les mêmes durées que celles mises en place par chacune des communes, pour les biens en cours d'amortissement,
- Vu la proposition d'amortir les nouveaux biens comme suit :

Intitulé	Compte	Durée
Etudes générales assainissement	2031	3 ans
Fournitures d'accessoires d'assainissement	2188	10 ans
Ouvrages assainissement	2151	30 ans
Réseaux assainissement	21532	50 ans

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les durées d'amortissement des biens et subventions telles que présentées,

DIT que le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent sur un an pourrait être fixé à 800 €.

Assujettissement à la TVA du budget annexe assainissement

Le conseil communautaire,

- Considérant que le budget annexe assainissement relevant d'un service à caractère industriel et commercial doit être assujetti à la TVA,

A l'unanimité des membres présents,
APPROUVE la proposition d'assujettir à la TVA le budget annexe assainissement.

Contribution des communes à la gestion du réseau unitaire

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du 24 septembre 2019 approuvant les modalités et les principes du transfert de la compétence assainissement des communes à la CCMDL,
- Considérant que dans ce cadre il a été évoqué la mise en place d'une contribution des communes pour la gestion des eaux pluviales contenues dans les réseaux unitaires,
- Vu l'estimation d'une contribution à hauteur de 150 €/km de réseau unitaire sur la commune,

A l'unanimité des membres présents,
APPROUVE la proposition d'une contribution des communes pour la gestion des eaux pluviales contenues dans les réseaux unitaires, de 150 €/km de réseau.

Approbation convention à passer avec le Département du Rhône pour la mission d'Assistance technique à l'assainissement collectif (SATESE)

Le conseil communautaire,

- Vu la proposition du Département du Rhône de faire bénéficier la CCMDL, à compter du 1^{er} janvier 2020, de l'accompagnement du Service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE) par le biais d'une convention
- Vu les prestations proposées :
 - o Assistance pour le diagnostic et le suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, d'épuration des eaux usées et de traitement des boues
 - o Validation et exploitation des résultats afin d'assurer une meilleure performance des ouvrages sur le long terme
 - o Assistance pour la mise en place ; le suivi et la validation de l'auto surveillance
 - o Assistance pour l'élaboration des conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestique
- Vu le projet de convention à intervenir précisant notamment un coût de prestations de 3.882 € pour 13 STEP d'une capacité inférieure à 2000 EH,

A l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le projet de convention à passer avec le Département du Rhône pour l'intervention du SATESE,
AUTORISE Monsieur le Président à la signer.

Répartition par commune du fonds de roulement de 845.000 €

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du 24 septembre 2019 approuvant la mise en place d'un fonds de concours de 845.000 € réparti entre les communes en fonction du nombre d'abonnés au service,
- Considérant que le conseil communautaire doit à son tour approuver la répartition entre les communes et les sommes à appeler en 2020 et 2021,

A l'unanimité des membres présents,
APPROUVE la répartition du fonds de roulement d'un montant total de 845.000 € entre les communes et les sommes à appeler en 2020 et 2021, comme suit

COMMUNE	Nombre abonnés assainissement collectif listing au 31/12/18	Fonds de roulement total par commune	Fonds de roulement à verser par les communes en 2020	Fonds de roulement à verser par les communes en 2021
BRULLIOLES	196	26 947,61 €	13 473,80 €	13 473,80 €
BRUSSIEU	540	74 243,41 €	37 121,71 €	37 121,71 €
CHAMBOST LONGESSAIGNE	218	29 972,34 €	14 986,17 €	14 986,17 €
CHATELUS	23	3 162,22 €	1 581,11 €	1 581,11 €
CHEVRIERES	338	46 470,88 €	23 235,44 €	23 235,44 €
GRAMMOND	281	38 634,07 €	19 317,04 €	19 317,04 €
HAUTE RIVOIRE	387	53 207,78 €	26 603,89 €	26 603,89 €
LES HALLES	201	27 635,05 €	13 817,52 €	13 817,52 €
LONGESSAIGNE	123	16 911,00 €	8 455,50 €	8 455,50 €
MARINGES	160	21 998,05 €	10 999,02 €	10 999,02 €
MONTROMANT	87	11 961,44 €	5 980,72 €	5 980,72 €
MONTROTTIER	439	60 357,14 €	30 178,57 €	30 178,57 €
ST CLEMENT LES PLACES	140	19 248,29 €	9 624,15 €	9 624,15 €
ST DENIS SUR COISE	107	14 711,19 €	7 355,60 €	7 355,60 €
STE CATHERINE	289	39 733,97 €	19 866,99 €	19 866,99 €
ST LAURENT DE CHT	774	106 415,55 €	53 207,78 €	53 207,78 €
SOUZY	340	46 745,85 €	23 372,93 €	23 372,93 €
ST GENIS L'ARGENTIERE	385	52 932,80 €	26 466,40 €	26 466,40 €
STE FOY L'ARGENTIERE	743	102 153,43 €	51 076,72 €	51 076,72 €
VILLECHENEVE	270	37 121,71 €	18 560,85 €	18 560,85 €
VIRIGNEUX	105	14 436,22 €	7 218,11 €	7 218,11 €
TOTAL	6146	845 000,00 €	422 500,00 €	422 500,00 €

AUTORISE Monsieur le Président à appeler les participations communales.

Approbation de l'engagement dans une opération collective sur la thématique des rejets non domestiques, demande d'aide auprès des agences de l'eau pour le poste de technicien

Le conseil communautaire,

- Considérant qu'une opération collective (OPC) permet une intervention mutualisée à l'échelle d'un territoire cohérent (EPCI, bassin versant) pour mobiliser les émetteurs de rejets non domestiques (industriels, artisanaux), les gestionnaires des réseaux d'assainissement, les organismes de contrôle et les financeurs,
- Considérant l'intérêt pour notre territoire d'adhérer à cette démarche en prévision de l'obtention de subventions par la collectivité (poste de technicien subventionné, aides à l'achat de matériel...) et par les industriels (aides à l'investissement sur les dispositifs d'épuration des effluents toxiques, la prévention des pollutions accidentelles, la réduction à la source, la réduction de l'impact des pollutions des eaux pluviales, la séparation des réseaux, les études...),
- Considérant que cette OPC doit s'appuyer sur un "contrat support", de type contrat de bassin,
- Vu la proposition du SYRIBT en cours de contractualisation d'un nouveau contrat de bassin pour la période 2020-2022 de porter une OPC et de l'inscrire au contrat de bassin Brévenne-Turdine avec comme objectif la diminution des pollutions d'origine industrielles et artisanales, chroniques ou accidentelles, dans les cours d'eau,
- Considérant la possibilité d'obtenir un financement des Agences de l'eau pour un poste de technicien "rejets non domestiques", qui pourrait intervenir sur la totalité du territoire

(y compris hors limites du bassin versant Brévenne-Turdine), et que les aides aux entreprises seraient possibles également sur la totalité du territoire, soit 50% du salaire chargé augmenté de 10.000€ de "frais de fonctionnement",

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'adhésion de la CCMDL à une opération collective portée par le SYRIBT,
APPROUVE la création d'un poste de "technicien rejets non domestiques", chargé de la mise en œuvre de l'opération collective sur le territoire de la CCMDL, pour une durée de 3 ans,
AUTORISE Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour le financement de ce poste de technicien pour sa première année de mise en œuvre.

ECONOMIE

ZA Croix Chartier – conventions SIEMLY et SIEL

Le conseil communautaire,

- Considérant le projet d'aménagement de la ZA Croix Chartier notamment en vue de l'implantation de la station GNV,
- Vu les propositions de financement des travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage du SIEL et du SIEMLY, et les projets de conventions à intervenir,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la proposition du SIEL concernant les prestations suivantes :

- dissimulation du réseau Télécom le long de la RD103 pour 14.033 € HT à la charge de la CCMDL
- raccordement gaz, télécom et électricité basse tension pour un montant de travaux de 66.206 € HT dont 45.943 € HT pour la CCMDL comprenant
 - o GC Gaz
 - o GC Télécom
 - o Distribution BTS

APPROUVE la proposition du SIEMLY concernant:

- la construction du réseau de desserte y compris les branchements, le regard de comptage (à l'exclusion du compteur)...
- pour la partie du réseau située en domaine privé : ouverture de la tranchée, dressage du fond de fouille, pose de canalisation et branchements, enrobage des canalisations et remblayage y compris le grillage avertisseur

pour un montant de 14.900 € HT

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents s'y rapportant

ZA Grange Eglise 1 – Avenant au bail commercial à passer avec KEOLIS

Le conseil communautaire,

- Vu le bail commercial signé avec la société KEOLIS et courant jusqu'en 2022, concernant la mise à disposition de foncier servant de parking pour leurs cars et les voitures personnelles de leurs salariés,
- Vu la demande de la société de procéder à un aménagement, à ses frais, du tènement pour assurer plus de sécurité,
- Vu la proposition de leur mettre à disposition en supplément une parcelle mitoyenne (AH722) afin de leur permettre de mener à bien leur projet et ce, en contrepartie d'un loyer supplémentaire de 100 € HT / mois,
- Vu le projet d'avenant à intervenir,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'avenant au bail commercial signé avec la société KEOLIS portant sur la mise à disposition d'un tènement supplémentaire au prix de 100 € HT/mois

AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

ZA Grange Eglise 1 – Avenant au contrat administratif de location avec promesse unilatérale de vente à passer avec LFM immobilier

Le conseil communautaire,

- Considérant le contrat administratif de location avec promesse unilatérale de vente signé avec LFM immobilier concernant la location d'un bâtiment situé sur la ZA Grange-Eglise,
- Considérant que ce contrat qui prendra fin au 31 décembre 2025 prévoit un règlement trimestriel des loyers soit 11.619,60 € TTC,
- Vu la proposition faite à l'entreprise de mettre en place un prélèvement mensuel à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Vu le projet d'avenant pour tenir compte de cette modification,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'avenant à passer avec la société LFM immobilier,

AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

ZA Plat Paris - vente atelier relais Chevron

Le conseil communautaire,

- Considérant que le contrat administratif avec promesse de vente pour l'atelier relais Chevron (entreprise de transports située sur la ZA Plat Paris à Duerne) arrive à échéance le 31 décembre 2019,
- Considérant que l'entreprise a respecté ses engagements et qu'elle est à jour de ses loyers,
- Vu la demande de la société en date du 27 juin 2019 concernant la levée de l'option d'achat et le montant résiduelle de 6.254 € à devoir par la société,

A l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de la demande de levée de l'option d'achat de la société Chevron dans le cadre de son contrat administratif de location avec promesse unilatérale de vente,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à la cession du bâtiment à la société CHEVRON, sous réserve du paiement du montant résiduelle de 6.254 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents.

Ronalpia – partenariat 2019

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 avril 2019 concernant le partenariat avec Ronalpia qui se donne pour mission de détecter, sélectionner et accompagner des entrepreneurs sociaux,
- Considérant qu'une participation de 4.000 € / porteur de projet accompagné avait été approuvé à raison de deux entrepreneurs maximum,
- Considérant qu'une subvention Leader avait été sollicitée pour un montant de 6.400 €,
- Considérant qu'il convient de réviser la participation de la collectivité pour tenir compte des coûts réels de ce partenariat soit un coût définitif de 4.227 € / entrepreneur accompagné ou 8.454 € pour 2 accompagnements,
- Considérant que cette modification engendre une réévaluation de la subvention Leader qui passerait de 6.400 € à 6.763 €,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la modification de la participation de la CCMDL au partenariat Ronalpia qui passe ainsi de 8.000 € à 8.454 € pour deux accompagnements,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la subvention Leader en conséquence soit 6.763 € au lieu de 6.400 €.

RESSOURCES HUMAINES

Adhésion au service de médecine préventive

Le conseil communautaire,

- Considérant que la convention relative à l'adhésion au service de médecine préventive proposée par le Centre de gestion arrive à échéance le 31 décembre 2019,
- Vu la nouvelle convention proposée pour une durée de 3 ans (2020-2022) portant notamment mention de nouvelles modalités à savoir:
 - o Tarif unique de 70 € par agent en 2020 (puis 80 € en 2021 et 2022). Actuellement, la participation annuelle aux frais de fonctionnement de service est fixée au taux de 0.37 % de la masse salariale des agents titulaires, stagiaires, non titulaires occupant des emplois permanents, des agents en contrat d'insertion et d'apprentissage. En 2019, la participation payée pour la collectivité est de 11.810,44 € pour 173 agents (sans régularisation). Si l'on repart sur cette base en 2020, elle sera donc d'environ 12.110 €, soit une augmentation d'environ 2,47 %.
 - o Mise à disposition auprès des collectivités d'intervenants infirmiers pour les visites périodiques en plus du médecin de prévention habilité à recevoir les agents pour des visites plus spécifiques (reprise après CMO, affectation au poste...).

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de convention relative à l'adhésion au service de médecine préventive proposée par le Centre de gestion pour une durée de 3 ans (2020-2022)

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

FINANCES

Modification des attributions de compensation – compétence jeunesse et rivières

Le conseil communautaire,

- Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 14 octobre dernier, portant précisions sur les modifications
 - o sur les attributions de compensations mises en place par l'ex CCHL pour la compétence rivières qui ne se justifient plus avec l'instauration depuis le 1^{er} janvier 2019 de la GEMAPI
 - o sur le transfert de la compétence jeunesse des communes concernées vers la CCMDL (PM Chevrières, Grammond, Montrottier, St Martin en Haut, St Symphorien sur Coise, Virigneux
- Considérant que les communes membres ont délibéré selon les règles de majorité requise pour approuver le dit rapport,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le rapport de la CLECT ainsi que les nouveaux montants d'attribution de compensation à compter du 1^{er} janvier 2019,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux demandes de versement ou aux paiements des attributions suivant les communes, selon tableau ci-après :

COMMUNES	Attribution positive art 73211	Attribution négative art 739211	SOLDE
	A encaisser par la CCMDL	A verser par la CCMDL	Pour la CCMDL
Aveize	78 138 ,76	50 746,76	27 392,00
Brullioles	0,00	4 478,04	-4 478,04
Brussieu	0,00	17 778,15	-17 778,15
Chambost Longessaigne	4 092,50	0,00	4 092,50
Châtelus	0,00	5 197,46	-5 197,46
Chevrières	4 857,00	4 801,21	55,79
Coise	76 413,89	36 933,89	39 480,00
Duerne	32 961,49	51 439,49	-18 478,00
Grammond	1 644	79 560,88	-77 916,88
Grézieu le Marché	43 155,63	50 648,63	-7 493,00
Haute Rivoire	0,00	64 690,53	-64 690,53
La Chapelle sur Coise	64 817,44	36 446,44	28 371,00
Larajasse	167001,64	81 836,64	85 165,00
Les Halles	5 419,10	0,00	5 419,10
Longessaigne	18 063,68	0,00	18 063,68
Maringes	2 725,31	0,00	2 725,31
Meys	55 273,91	39 794,91	15 479,00
Montromant	13 452,56	0,00	13 452,56
Montrottier	35 036,16	0,00	35 036,16
Pomeys	85 366,73	43 419,73	41 974,00
Souzy	0,00	22 958,83	-22 958,83
St Clément les Places	17 314,39	0,00	17 314,39
St Denis sur Coise	8 890,40	0,00	8 890,40
St Genis l'Argentière	0,00	22 934,74	-22 934,74
St Laurent de Cht	0,00	101 531,35	-101 531,35
St Martin en Haut	284 483,75	290 995,75	-6 512,00
St Symphorien s/Coise	300 803,74	781 164,74	-480 361,00
Ste Catherine	7 353,00	0,00	7 353,00
Ste Foy l'Argentière	0,00	515 273,72	-515 273,72
Villechenève	0,00	5 158,87	-5 158,87
Viricelles	3 476,54	0,00	3 476,54
Virigneux	13 486,20	0,00	13 486,20
TOTAL	1 324 227,82€	2 307 790,76€	-983 562,94€

QUESTIONS DIVERSES

Le Président
Régi CHAMBE

